

LES AMÉNAGEMENTS DE L'AIRE PIÉTONNE DE NANCY



VOS TRAJETS
NOTRE DESTINATION
Ça change et c'est tant mieux !

PLAN MÉTROPOLITAIN
DES MOBILITÉS
DU GRAND NANCY

Nancy,

métropole
GrandNancy



Depuis plus de deux ans, la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy ont engagé d'importantes transformations pour répondre notamment aux enjeux de transition écologique et d'attractivité du territoire, avec une volonté marquée de permettre des solutions de mobilités structurantes et adaptées aux besoins et usages d'une ville plus agréable à vivre.

La piétonnisation du cœur de Ville de Nancy concrétise l'une des premières actions du Plan Métropolitain des Mobilités voté en novembre 2021. Ce projet d'envergure nécessite, vous le savez, des travaux pour aménager qualitativement l'espace public et permettre une végétalisation accrue. L'objectif pour les équipes de la Ville de Nancy et de la Métropole du Grand Nancy est d'articuler et de coordonner au mieux les différentes zones de chantiers, en optimiser leur durée, et réduire les nuisances autant que possible.



LES PHASES DE TRAVAUX DE L'AIRE PIETONNE

LES DATES DE TRAVAUX INDIQUÉES SONT PRÉVISIONNELLES.
Elles pourront varier de quelques jours en fonction des
aléas de chantier et des conditions météorologiques.

PHASE 1

DU 25 AVRIL AU 21 MAI 2023 : AMÉNAGEMENT
DU CARREFOUR DE LA RUE DES DOMINICAINS
ET DE LA RUE PIERRE FOURIER

> Cette phase de travaux est terminée.
Seuls les accès des ayants droit et des livraisons
sont possibles.



Rue Pierre Fourier



PHASE 2

DU 15 MAI AU 24 AOÛT 2023 : AMÉNAGEMENT DE LA RUE GAMBETTA

› Cette phase de travaux est terminée. Seuls les accès des ayants droit et des livraisons sont possibles.



Ambiance projetée de la rue Gambetta

PHASE 2 BIS

DU 3 JUILLET AU 23 SEPTEMBRE 2023 : AMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-NICOLAS

› Cette phase de travaux est terminée. Seuls les accès des ayants droit et des livraisons sont possibles.

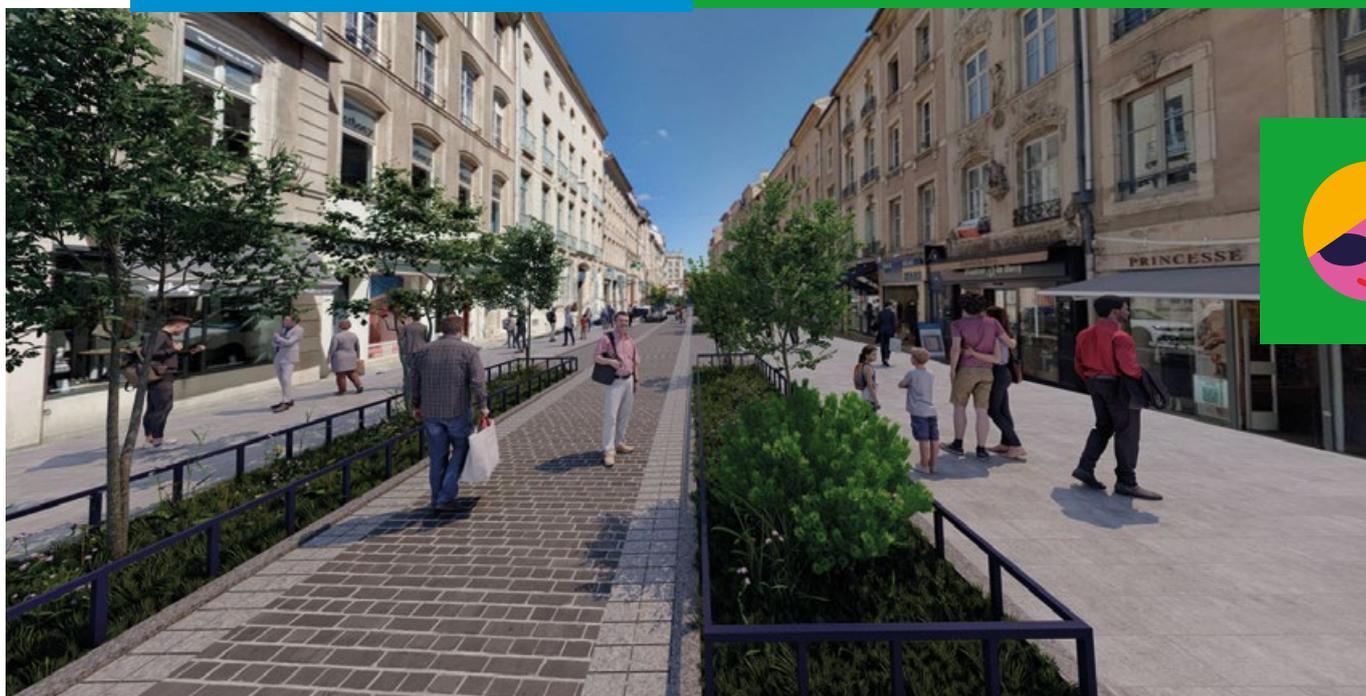


Ambiance projetée de la rue Saint Nicolas

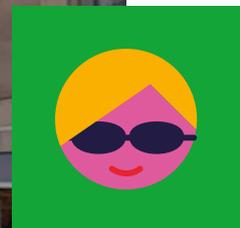
PHASE 3

DU 24 AOÛT AU 20 OCTOBRE 2023 :
AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES DOMINICAINS

> Cette phase de travaux est terminée. Seuls les accès des ayants droit et des livraisons sont possibles.



Ambiance projetée de la rue des Dominicains



PHASE 4

DU 18 SEPTEMBRE AU 15 NOVEMBRE 2023 :
AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU PONT MOUJA

> Sur ce secteur, les travaux ont été interrompus pendant la période des fêtes.

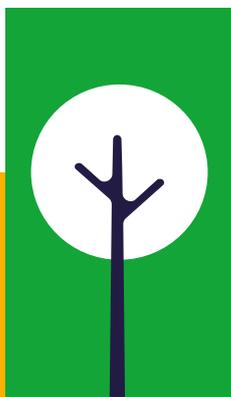
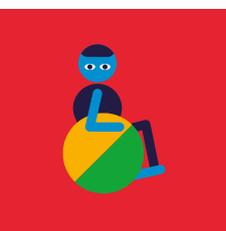
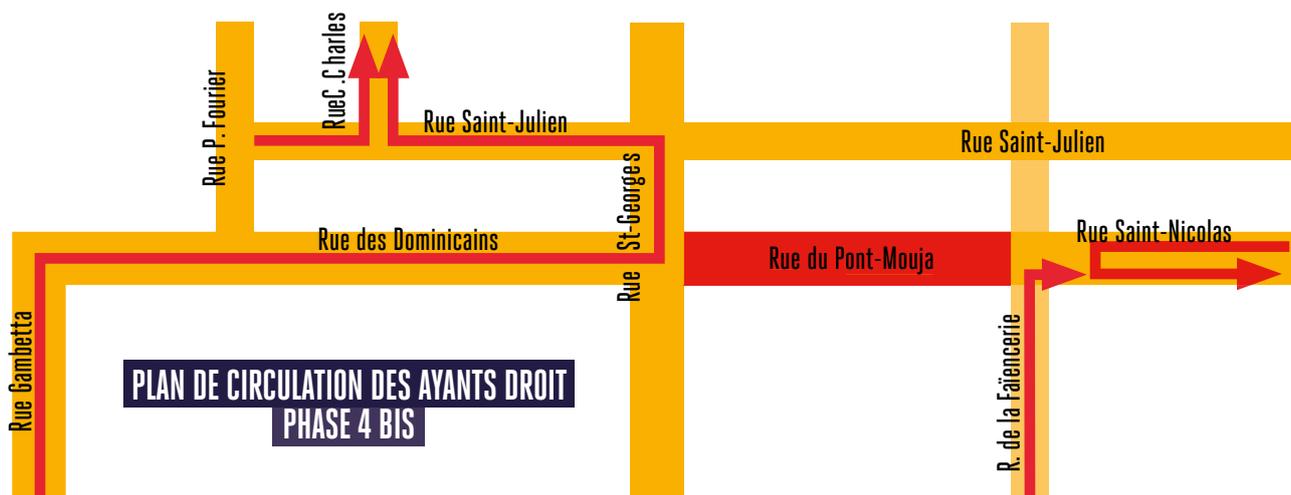


Ambiance projetée de la rue du Pont Mouja

PHASE 4 BIS

DU 5 FÉVRIER AU 5 AVRIL 2024:
AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU PONT MOUJA

> Impact sur la circulation : la rue du Pont Mouja sera fermée à la circulation, les accès des ayants droit et livraisons se feront par les rues Gambetta et des Dominicains. Retournement possible sur le début de la rue Saint-Nicolas.



VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? NOUS Y RÉPONDONS.

QUI PEUT ACCÉDER À L'AIRE PIÉTONNE ?

Les usagers autorisés à accéder à la zone piétonne en véhicule motorisé sont appelés les ayants-droit. Ils sont de deux types : les ayants droits réguliers et les ayants droit ponctuels. Parmi les ayants droit réguliers, sont inclus les résidents de la zone, avec ou sans garage, ou encore les services publics (véhicules d'entretien, de ramassage des ordures ménagères, la Navette Citadine, etc.).

Les ayants droit ponctuels concernent notamment les personnes à mobilité réduite, les livraisons, les entreprises de travaux et de dépannage, les soins et aides à domicile, ou encore les clients des commerces ayant acheté une marchandise lourde ou volumineuse.

COMMENT LES LIVRAISONS POURRONT-ELLES S'EFFECTUER DANS LA ZONE PIÉTONNE ?

Les livraisons de marchandises devront s'effectuer entre 5h et 11h, sauf produits pharmaceutiques et transports de fonds, qui disposeront d'un accès autorisé en permanence, en respectant les itinéraires de déviation pendant les travaux pour chaque zone.

JE SUIS RIVERAIN DE LA ZONE PIÉTONNE, OÙ PUIS-JE STATIONNER MON VÉHICULE ?

Le stationnement résident n'est plus autorisé sur les rues de la zone piétonne. Si vous disposez d'un abonnement résident dans la zone B-C, vous pourrez continuer à stationner votre véhicule dans les rues adjacentes qui font partie de votre zone de stationnement. Les résidents de la zone de stationnement A seront autorisés à stationner leur véhicule dans les rues de la zone H.

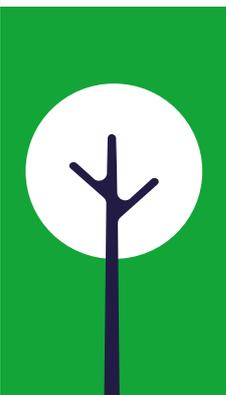
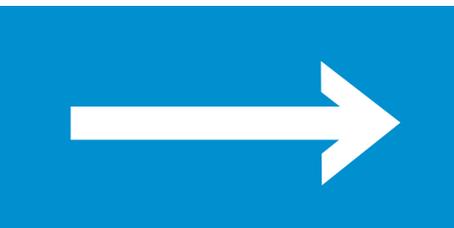
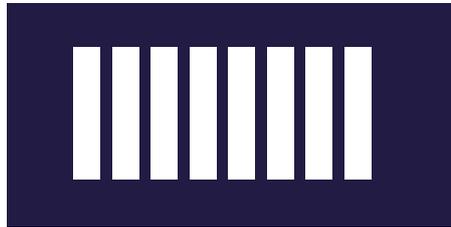
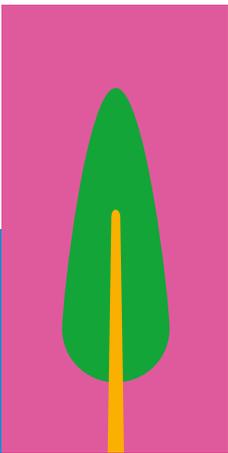
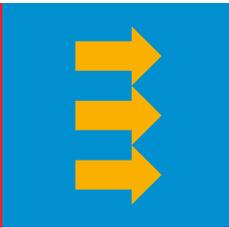
Vous pouvez également stationner votre véhicule dans l'un des parkings situés à proximité de votre domicile : Dom Calmet (186 places), Stanislas (387 places), Vaudémont (195 places), Carnot et Léopold (371 et 340 places) ainsi que Charles III (380 places). L'application G-Ny stationnement vous indique en temps réel le nombre de places de parkings disponibles dans les parkings en ouvrage et leurs tarifs. Téléchargez la grâce au QR code ci-dessous.



D'AUTRES QUESTIONS ?

Consultez la foire aux questions sur [NANCY.FR/PIÉTONNISATION](https://nancy.fr/piétonnisation) ou contactez-nous en appelant au **03 83 85 34 94** ou par messagerie à nancydirect@mairie-nancy.fr





INFOS PRATIQUES

MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

22/24 Viaduc Kennedy
CO 80036 54035 NANCY CEDEX

Pour toute question, vous pouvez contacter la Métropole
du Grand Nancy : **03 83 91 83 91**



VOS TRAJETS PLAN MÉTROPOLITAIN
DES MOBILITÉS
DU GRAND NANCY
NOTRE DESTINATION
Ga change et c'est tant mieux !

Nancy,

métropole
GrandNancy

